VENDREDI 13 AOÛT 2021 WWW.TEMOIGNAGES.RE

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS N° 19923 - 77EME ANNÉE

Pour éviter de nouvelles épidémies principalement importées d'Europe par des personnes se croyant immunisées contre la COVID-19

Vaccins et variants : Madagascar et Maurice maintiennent la quarantaine pour les vaccinés venant de France

Après Madagascar qui a annoncé une quarantaine obligatoire de 7 jours pour tous les passagers venant de France dans un des hôtels agréés par l'État, c'est au tour de Maurice de confirmer que les passagers considérés comme ayant reçu un vaccin, à La Réunion ou ailleurs, doivent respecter une quarantaine dans une « bulle de villégiature », c'est-à-dire un hôtel agréé par l'État où tout le personnel a reçu un vaccin reconnu par les autorités sanitaires mauriciennes. La réouverture de Maurice dans les mêmes conditions que celles prévalant à La Réunion depuis le début du rush des vacances n'est pas prévu avant le 1er octobre, et aucune date n'est avancée à Madagascar.

A Madagascar, l'annonce de l'organisation de vols de rapatriement en provenance de France assurés par Air Madagascar s'est accompagnée d'un renforcement des

contrôles sanitaires pour tous les passagers sans exception. Outre le test de dépistage négatif de moins de 72 heures nécessaires pour embarquer, les passagers doivent signer un engagement à se faire tester à leur arrivée à l'aéroport. Une fois sur place, ils seront séparés de la population et dirigés vers un hôtel agréé par l'État où ils devront rester en isolement pendant une semaine. Ils sont ensuite dépistés à J+7 passés sur le territoire d'accueil. Trois tests de dépistage et une semaine de quarantaine sont donc le sas de sécurité que les autorités malgaches imposent à tous les passagers, y compris ceux qui sont vaccinés.

Quarantaine pour tous jusqu'au 1er octobre à Maurice

A Maurice, un communiqué du Comité du tourisme confirme que jusqu'au 1er octobre, les passagers ayant un schéma vaccinal complet selon la loi en France ne peuvent toujours pas se mêler à la population pendant les deux premières semaines de leur séjour. Ils doivent passer leur quarantaine dans des « bulles de villégiature », c'est-à-dire des hôtels proposant de nombreuses activités agréés par l'État, et où tout le personnel a reçu un vaccin homologué par les autorités sanitaires de l'île Maurice.
Autrement dit, il faudra attendre le 1er octobre pour que Maurice aligne ses conditions d'entrée sur celles de La Réunion. Ce délai vise à s'approcher de l'immunité collective qui sera atteinte en utilisant des vaccins interdits dans notre île par l'Union européenne et la France. D'ores et déjà, la majorité de la population y a reçu deux doses de vaccin, soit près du double de La Réunion.

L'exemple de La Réunion pas suivi

Ces mesures sont destinées à empêcher l'importation de nouveaux variants de la COVID-19 par des passagers légalement vaccinés et qui ont malgré tout contracté la maladie en France et qui ne sont pas détectés au moment du test avant d'embarquer. Elles s'appuient aussi sur les premiers résultats de l'expérimentation en cours menée par 4 sociétés de l'industrie pharmaceutique occidentale en Europe et dans les pays qui ont accepté d'y participer. Elles montrent que ces traitements préventifs n'empêchent pas d'être infecté et de transmettre le virus que le traitement est censé combattre.
Sans doute aussi bien à Madagascar qu'à Maurice, les enseignements de la gestion de la crise sanitaire par Paris à La Réunion ont été tirés. Ils montrent que les pics de fréquentation de l'aéroport ont été suivis quelques semaines plus tard par une nouvelle épidémie causée par l'importation d'un nouveau variant. Cela souligne bien que le test préalable à l'embarquement et le schéma vaccinal complet délivré par les autorités ne protègent pas les personnes saines si elles sont en contact avec d'autres qui pensent être immunisées. D'où le sas de sécurité indispensable que constitue la quarantaine d'au moins une semaine.
Il est à craindre que la poursuite de la politique mise en œuvre par Paris à La Réunion n'isole encore plus notre peuple de nos voisins. Car La Réunion détient toujours le titre peu enviable de pays le plus contaminé de sa région, avec une vulnérabilité certaine à l'importation de n'importe quel variant du coronavirus. Cela signifie que quand nos voisins en auront fini avec l'épidémie, La Réunion risque d'être une « bulle d'infection » dans notre région, en raison de contrôles sanitaires insuffisants pour faire face aux menaces présentes et futures. Quel touriste d'agrément viendra alors à La Réunion ?

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Passe sanitaire obligatoire pour entrer dans un hôpital public : l'inégalité d'accès aux soins entre Réunionnais actée par l'application d'une loi votée en France

La majorité des Réunionnais privés de soin en hôpital sauf urgence ou Passe sanitaire

Dans un communiqué diffusé ce jour, les directions du CHU de La Réunion et du GHER annoncent l'application stricte de l'obligation du Pass sanitaire pour entrer dans un hôpital à compter de lundi. Compte tenu qu'une minorité est éligible au Pass sanitaire, la majorité des Réunionnais n'ont donc plus le droit d'aller dans un hôpital public pour rendre visite à un proche ou pour recevoir des soins sauf en cas d'urgence.

Voici le texte du communiqué commun au CHU et au GHER annonçant la mise en place du Pass sanitaire obligatoire pour accéder à leurs locaux. Si une personne n'est pas vaccinée, elle devra se soumettre à un test qui sera prochainement payant pour décrocher un Pass sanitaire valable 48 heures et rendre visite à un proche ou être soigné à l'hôpital. Seule une minorité de la population réunit actuellement les conditions pour un Pass sanitaire définitif.

« Le Conseil constitutionnel a validé la mise en oeuvre du passe sanitaire dans les établissements de santé, tel que prévu par la loi de gestion de la crise sanitaire adoptée par le Parlement et publié au Journal Officiel du 6 août 2021.
Le CHU et le GHER, comme tous les établissements de santé, confirment donc son application à compter du lundi 9 août 2021.

Présentation du passe sanitaire aux différents accès des sites du CHU et du GHER

Le passe sanitaire doit être présenté par les visiteurs et accompagnants, ainsi que par les patients venant pour des soins programmés (hors situations d'urgences ou particulières), à des points de contrôles qui seront spécifiquement installés sur les différents sites du CHU et du GHER.
Une période transitoire d'une semaine à compter du 9 août a été aménagée durant laquelle les mesures de dialogue et de pédagogie sont privilégiées, et à l'issue de laquelle le 16 août les mesures de contrôle entreront en vigueur, dans le respect permanent de la garantie de l'accès aux soins. »

Oté

Pa pars ou na pwin arien pou di ké wi doi fèrm oute také

Mézami sète aprémidi, i paré méssyé lo prfé i sava kozé ; kozé mé pou di koué ? Si sé pou sak la fine mète dann zoinal, i vo myé li défatig son lorgane. I vo myé lilèss alé, ziska lo zour li va trouv in n'afèr nèv pou di. Kan mi di nèv, mi di kékshoze de bon, kékshoze lé vré, kékshoze lé éfikass. Konm bande morisien i di si i koze solman pou pa la boush pu, bin mi panss lé pa néssésèr.

Pou kossa mi di sa ? Pars fransh vérité dopi ké bononm-la i koze, li é lé zot, mwin la pankor trouv kékshoze de bon. Kékshoze konm : lo dignostik-oussa la maladi i sorte, koman li ariv, é koman i pé bate ali atèr é dann lo koman va bate ali atèr, la prèv par avanss dé sak i sava arivé. Pou mon par mwin la pankor trouv dann son boush in démonstrasyon syantifik in pti guiguine kansréti.

Romark azot bien la pa arienk profé é son lantouraz lé konmsa/dann toute radyo, sansa toute télé, i bate la lang toute la zoiné, mé kan la blag la fini ou lé pa pli avanssé k kan la komanssé. Promyé débu la di : in maladi nouvèl é sé pézapé k'i konpran lé shoze. Aprésa la di, rodi, é ro ro di même shoze. Si tèlman ké astère i koze avèk ou, konmsi toulmoune i koné, é la pa bézoin éspliké.

Méssyé lo préfé, néna in n'afèr i apèl la pédagoji, pou kossa wui fèrm sa dann out sak épi wi tir pa.. ? Amwin sé arienk pou kozé. Konm pou ou konm pou lé zote : la pa pars ou la pwin arien pou di, ké wi doi fèrme oute také. Ala lo sèl vérité ké ni antann zordi.

Justin